

Lac-des-Écorces, 21 juin 2021

Aux riverains du Lac Gauvin,

Le service de l'urbanisme et votre association sollicite votre collaboration pour maintenir et accentuer les efforts visant la restauration et la végétalisation des rives du lac Gauvin.

Une rive en santé et végétalisée :

- Constitue un habitat faunique naturel important et protège la rive de l'érosion.
- Retient les sédiments avant qu'ils n'atteignent le plan d'eau, donc permet de conserver la qualité de l'eau.
- Fournit de l'ombre, ce qui réduit le réchauffement de l'eau. Une eau trop chaude favorise la croissance excessive des algues.

La bande de protection riveraine débute à la ligne des hautes eaux du lac (présence de plantes aquatiques) sur 10 mètres lorsque la pente est inférieure à 30 %, si la pente dépasse 30 % la rive sera considérée sur 15 mètres.

Voici quelques normes prescrites selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée par le gouvernement en 2005 et incluses dans nos règlements municipaux :

- Conserver la rive naturelle, ce qui implique de **ne pas tondre le gazon ou débroussailler sur une profondeur minimale de 3 mètres** à partir de ligne des hautes eaux sur la rive.
- Émonder seulement les arbres à l'intérieur de votre fenêtre visuelle (5 m), une seule fenêtre visuelle par propriété – **Attention de conserver les branches à la base des arbres**, l'émondage de ces branches n'est pas autorisé si elles ne sont pas dans la fenêtre visuelle.
- Tout enrochement nécessite une autorisation.
- Il est permis d'y aménager **une seule surface piétonnière d'une largeur maximale de 2 mètres au sol**, sur toute la profondeur de la rive donnant accès au quai.
- Il est fortement recommandé de faire la plantation d'espèces végétales indigènes, d'arbres ou d'arbustes et ainsi rétablir un couvert végétal permanent et durable.
- Toute coupe d'arbre dans la bande riveraine nécessite un certificat d'autorisation, de même que l'installation d'un quai.

Nous sollicitons votre collaboration afin de préserver la santé de votre lac.

